



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

### **Réunion de Conseil Municipal du 23 mai 2017**

Sont présents tous les membres, à l'exception de Mme Morlet et Mr Chivot, excusés. Mme Morlet a donné pouvoir à Mr Maillet.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal

Le compte rendu de la réunion du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Avant de reprendre l'ordre du jour, Monsieur le Maire formule ses vœux de bon rétablissement à Mme Morlet puis demande à l'Assemblée de bien vouloir observer un moment de recueillement à la mémoire des personnes victimes de l'attentat perpétré en Angleterre dont la majorité de Jeunes.

#### **I - Ancienne mairie - Bibliothèque**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Micek, Vice-Présidente du CCAS, qui expose que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 2 mai avait décidé de proposer au Conseil municipal de faire don du bâtiment où se trouve actuellement la bibliothèque.

En contrepartie, il serait demandé à la Commune une subvention plus importante comblant ainsi le manque à gagner du loyer.

Elle précise que les prises de compétence, sans concertation de la CABS (Communauté d'Agglomération Baie de Somme), et notamment l'action sociale d'intérêt communautaire qui pourrait, à terme, voir partir les biens du CCAS vers la CABS, ont motivé cette décision.

Monsieur le Maire précise que la compensation du loyer qui ne sera plus perçu par le CCAS se monterait à environ 1 200,00 € par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour conclure l'affaire avec le CCAS.

#### **II - Entrée est de l'agglomération abbevilloise**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Maillet qui explique à l'Assemblée qu'il y a lieu de prendre un arrêté afin que des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération vauchelloise soient installés au niveau du rond-point des Oiseaux et du nouveau rond-point situé avant le pont de l'A16 afin de limiter la circulation à 50km/h sur cette partie de la RD 1001 où se trouve une zone commerciale.

Mr Bègue s'étonne que l'implantation de panneaux limitant la vitesse à 50 km/h ne soit pas juste nécessaire.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une obligation.

Le Conseil municipal, dans ces conditions, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à prendre cet arrêté.

Mr Maillet précise ensuite que les accotements sont propriétés en partie du Conseil départemental, de la Commune et de propriétaires privés.

Cette convention prévoit que la CABS prendra en charge les aménagements des abords de la zone commerciale en lieu et place des propriétaires et en assurera le financement.

La ville d'Abbeville en assurera l'entretien et établira un état annuel afin de se faire rembourser par la CABS des frais engagés.

Monsieur le Maire et Mr Maillet précisent que le phasage des aménagements prévoit 3 tranches :

- une tranche ferme, c'est ce qui existe aujourd'hui
- deux tranches conditionnelles :

- la première pour desservir la zone d'activités de Vauchelles et dégraisser la circulation en sortie d'A 16

- la deuxième correspondant à un aménagement futur.

Cette convention sera valable 5 ans.

Le Conseil municipal, entendu ces explications, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention.

### **III - Notaire de la Commune : changement de nom**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Notaire désigné par le Conseil municipal était jusqu'à ce jour Maître Patrice LEFEBVRE.

Il précise que depuis le 29 mars 2017, il a cédé son étude à Maître Julie LEFEBVRE-RENARD. Il propose au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de confier dès à présent les affaires communales nécessitant l'intervention d'un notaire à cette dernière.

### **IV - Salle des Fêtes**

#### Tarifs :

Monsieur le Maire indique que les tarifs de location de la salle communale sont inchangés depuis 2012 et propose de les actualiser de la façon suivante :

- Pour les non contribuables vauchellois :
  - ❖ 1 jour : 250,00 € au lieu de 230,00 €
  - ❖ 2 jours : 400,00 € au lieu de 370,00 €
- Pour les contribuables vauchellois :
  - ❖ 1 jour : 150,00 € au lieu de 140,00 €
  - ❖ 2 jours : 220,00 € au lieu de 200,00 €
- Pour les associations vauchelloises, les conditions de location ne changent pas : gratuité pour quatre locations par an maximum.

Cependant, les associations qui réservent mais ne respectent pas cette réservation sans en aviser la Commune se verront retirer 50,00 € sur leur subvention.

Mme Dumont indique qu'il faudrait préciser un délai pour éviter que la Commune ne soit prévenue que la veille du jour de location.

Monsieur le Maire propose de fixer ce délai à trois mois.

Pour répondre à une question de Mr Delassalle, Monsieur le Maire précise que les associations seront prévenues lors de la réunion et par écrit ensuite.

Le Conseil municipal adopte ces propositions qui seront applicables à partir des locations 2018.

#### Convention école de Bellancourt :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'école de Bellancourt ne dispose pas de locaux et loue de ce fait la salle communale de Vauchelles depuis deux ans pour son loto annuel.

Il propose de passer une convention avec sa directrice afin que l'école bénéficie des tarifs vauchellois.

L'école n'aurait cependant pas de priorité sur la réservation et passerait après les associations vauchelloises et les habitants du village.

Le Conseil municipal donne son accord à la signature d'une convention et limite à deux les possibilités de location au tarif vauchellois.

### **V - Communauté d'Agglomération : adhésion de Long, Pont-Rémy et Saint Riquier**

Monsieur le Maire indique que ces trois communes ont demandé à adhérer à la CABS.

Le Conseil communautaire en ayant délibéré le 9 mars 2017, le Conseil municipal a trois mois à compter de cette date pour donner son avis.

Monsieur le Maire précise que ce sujet est complexe, voire délicat et rappelle qu'une fois de plus, les quarante-quatre communes n'ont pas été consultées avant, non plus que les communes adhérentes de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre à laquelle appartiennent ces trois collectivités.

Il informe l'Assemblée ne pas s'être prononcé lors du vote communautaire, car aucune information n'a été donnée pour ce qui concerne les aspects financier, technique et administratif de leur adhésion.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sachant que seules les communes limitrophes à la CABS ont la possibilité de demander à changer de Communauté et que leur Communauté de communes d'origine a rejeté leur demande.

Neuf membres du Conseil municipal ne se prononcent pas et cinq votent pour l'adhésion des communes de Long, Pont-Rémy et Saint Riquier à la CABS.

#### **VI – Installation classée EUROLAIT**

La Société EUROLAIT basée sur la commune de Caours a effectué en Préfecture une demande d'enregistrement pour 195 vaches laitières.

Cela nécessite une consultation publique qui a débuté le 22 mai et s'achèvera le 19 juin 2017.

Monsieur le Maire et Mr Maillet expliquent que ce sont en fait quatre exploitations situées sur Caours, Vaux-Marquenville, Millencourt-en-Ponthieu et Cambron qui se regroupent.

Il est également précisé que dans la région, plusieurs fermes de 200 vaches existent.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer en tant que commune limitrophe afin que cet élevage puisse être classé pour la protection de l'environnement.

Le Conseil municipal se prononce favorablement par 13 voix et 1 abstention.

#### **VII – Indemnités du Maire et des Adjointes**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice terminal de la fonction publique n'est plus l'indice 1015 mais l'indice 1022.

L'indemnité du Maire et des Adjointes étant basée sur cet indice terminal, il y a lieu de revoir leurs indemnités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire, décide de ne pas modifier les indemnités actuelles qui resteront fixées sur l'indice 1015.

#### **VIII - Questions diverses**

- La fin du contrat de Mme LECAT, embauchée en CUI CAE, est fixée au 31 juillet 2017.  
Monsieur le Maire propose de le prolonger dans les mêmes dispositions qu'auparavant : 12 mois, 8 mois puis 4 mois.  
Le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec Pôle Emploi pour prolonger son contrat.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le contrat de Mr Cédric BOUCART s'achèvera le 10 août prochain sans possibilité de le renouveler.  
Il propose d'embaucher une nouvelle personne dans les mêmes conditions, c'est-à-dire en emploi d'avenir.  
Le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à prendre l'attache de la Mission Locale pour finaliser le nouveau contrat.
- Le local de stockage de la salle des fêtes, du fait de sa proximité avec l'église pour laquelle il y a un périmètre de suspicion de site archéologique, a fait l'objet d'un avis de la DRAC qui n'entreprendra pas de fouilles.  
Le projet actuellement en cours pour un particulier est soumis lui aussi à l'avis de la DRAC.
- Des câbles sont actuellement installés pour la fibre. Monsieur le Maire n'a pas réussi à joindre le responsable chez ORANGE. Cependant, d'après les poseurs, il faut compter encore cinq à six mois avant que les Vauchellois ne puissent bénéficier de la fibre.

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'envoi d'un troisième courrier à un habitant du village l'enjoignant de fournir le justificatif qu'aucun de ses chiens n'entre dans l'une ou l'autre des deux catégories de chiens dits dangereux.  
Ce dossier est suivi par la mairie en collaboration avec la Gendarmerie suite à un sinistre causé chez un voisin par l'un des chiens.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir porté plainte à la Gendarmerie contre des gens du voyage installés illégalement sur la voirie du Parc d'activités rue des Chênes.  
Les pierres avaient été désinstallées à la suite de l'information donnée que les bâtiments de la société DAR allaient être démolis.  
Ce projet tardant à se réaliser, trois nouvelles pierres interdisant le passage à tout véhicule seront réinstallées.  
Il est d'autre part indiqué que la deuxième tranche prévue sur le Parc d'activités devrait débuter en 2018.
- Monsieur le Maire indique que la Commune continue à travailler afin de faciliter l'accès à la mairie des personnes en situation de handicap.  
Des devis ont été demandés pour l'installation d'un interphone à hauteur de fauteuil à l'entrée de la mairie et pour remettre aux normes le WC Handicapé.  
D'autre part, le comptoir de l'accueil a été baissé, les portes agrandies et des places de parking réservées créées.
- Mr TRANCART va remplacer les arbustes qui n'ont pas pris dans les bacs de la place communale.  
Il lui a également été demandé un devis pour l'installation d'un bac à côté de la bibliothèque, Mr et Mme GRATEAUX ne s'y opposant pas.  
Il fournira également un devis pour le massif à implanter sur le trottoir devant l'école.  
Pour le reste des travaux, il faut attendre que la CABS ait fixé ses priorités.
- Un traitement des trottoirs est en cours actuellement et respecte les normes imposées par la réglementation.  
De même, un désherbage adapté sera réalisé pour l'école. Son efficacité reste à prouver.
- Le Notaire a fait parvenir des propositions d'achat de la maison communale située sur la place.  
Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ce bien à la personne qui a fourni une offre à 71 000,00 € net vendeur, les 85 000,00 € estimés étant trop élevés.
- 137 communes sont concernées par le Parc Naturel Régional. Le cahier des charges va être soumis à enquête publique du 1<sup>er</sup> juin au 19 juillet 2017.  
Des commissaires enquêteurs ont été désignés par Monsieur le Préfet. Ils siègeront dans plusieurs communes et il y aura possibilité d'émettre des observations dans le registre prévu à cet effet.  
Mr Maillet précise le détail des actions prévues.  
A la fin de l'enquête, il restera la consultation des communes et Communautés de communes ou d'agglomération. La région des Hauts de France devra approuver le classement puis l'État donnera le classement qui sera valable quinze ans.
- Le logement de la SIP qui était loué par la famille BOULANGER/BENONI est reloué à une nouvelle famille à partir du mois de juin.
- Monsieur le Maire se félicite de la présence d'enfants à la cérémonie du 8 mai et du chant de la Marseillaise pour lequel des vauchellois les avaient rejoints.  
Il faut continuer dans ce sens.

**IX - Questions orales**

- Le représentant de la société qui a photographié le cimetière par drone est passé à la mairie ce mardi matin afin de préparer le logiciel qui permettra d'avoir une meilleure mise à jour des documents

Pour copie conforme,  
Vauchelles-les-Quesnoy, le 27 mai 2017.

P/ Le Maire, absent  
le 1er Adjoint  
Laurent MAILLET

